RAPPORT ANNUEL DE GESTION



MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ



Au cours de l'année 2011-2012, le Secrétariat à la politique linguistique a été appelé, en marge de ses activités courantes, à intervenir dans plusieurs dossiers.

La Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 – Le français, notre affaire à tous, qui jetait en 2008 les bases d'une offensive en faveur de la francisation des petites entreprises montréalaises, s'est déployée sur plusieurs fronts grâce à un travail de concertation inédit. À un peu plus d'un an de son terme, la Stratégie commune tient ses promesses, forte d'une structure bien établie, de mécanismes évolutifs adaptés aux besoins du terrain et de partenaires toujours plus nombreux. Le Secrétariat à la politique linguistique continue de coordonner la réalisation de l'ensemble de la Stratégie, en s'associant avec des gens d'affaires, des partenaires socioéconomiques ainsi qu'avec plusieurs ministères et organismes, afin de consolider le visage français de Montréal.

En ce qui concerne la promotion d'un français de qualité, il faut souligner le franc succès qu'a connu la deuxième saison du Triathlon du français, qui s'est déroulée de janvier à avril 2012. Cette compétition, organisée par Télé-Québec avec le soutien du Secrétariat, s'adresse aux étudiants en journalisme et aux jeunes professionnels des médias et a pour objet de valoriser l'excellence du français dans les médias. Près d'une centaine de reportages écrits, audio et vidéo ont été produits par les équipes participantes, diffusés sur le Web et commentés par un jury professionnel et un public d'internautes assidus.

Le français a également été mis à l'honneur dans le domaine culturel, grâce à deux programmes dont les retombées positives se poursuivent d'une année à l'autre : le Programme de promotion du français lors d'activités culturelles, qui a soutenu, depuis sa création en 2008, une soixantaine de projets de valorisation du français dans diverses activités culturelles; et le programme Parlez-moi d'une languel, qui permet aux étudiants de l'enseignement collégial et universitaire de toutes les régions du Québec de rencontrer écrivains et autres artisans du français afin d'échanger sur leurs œuvres écrites et sur l'importance de la maîtrise de la langue dans la communication.

Je vous invite à prendre connaissance du présent rapport annuel de gestion pour en savoir davantage sur les grands dossiers que le Secrétariat à la politique linguistique a traités au cours de l'exercice 2011-2012 de même que sur l'ensemble des actions et projets qu'il a menés, conformément à son mandat.

Le sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique,

acques Gosseli

JACQUES GOSSELIN

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de la responsabilité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique et de la directrice du Secrétariat à la politique linguistique. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données incluses dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du Rapport annuel de gestion 2011-2012 du Secrétariat à la politique linguistique :

- décrivent fidèlement la mission, les défis et les orientations stratégiques du Secrétariat;
- présentent les objectifs et les résultats du plan stratégique et du plan annuel de gestion;
- présentent des données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables – ainsi que les contrôles afférents à ces données – et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2012.

JACQUES GOSSELIN

Sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique

HÉLÈNE BINETTE

Directrice du Secrétariat à la politique linguistique

Québec, mai 2012

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE	6
CONTEXTE	7
FAITS SAILLANTS	8
PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014	g
APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES	14
ANNEXE	15
Loi et règlements relevant de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française (au 31 mars 2012)	

I. PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

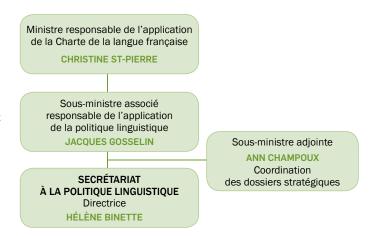
La mission du Secrétariat

Créé en 1988, le Secrétariat à la politique linguistique (SPL) a un mandat de coordination, de concertation et de promotion en ce qui a trait à la politique linguistique québécoise. Plus précisément, la mission du Secrétariat consiste à :

- assister et conseiller la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et intervenir dans les dossiers qu'elle lui confie;
- coordonner la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agir comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte de la langue française;
- réaliser les interventions nécessaires afin d'assurer la cohérence et le suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique;
- soutenir et mettre en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec;
- faire connaître la politique linguistique, au Québec et à l'étranger.

La structure organisationnelle du Secrétariat

Le Secrétariat à la politique linguistique est placé sous l'autorité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, lequel relève directement de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. Le sous-ministre associé est assisté d'une sous-ministre adjointe responsable des dossiers stratégiques et d'une directrice.



Le Secrétariat à la politique linguistique avait en 2011-2012 un effectif autorisé de neuf postes. Pour l'année 2012-2013, cet effectif a été porté à douze postes.

Les organismes linguistiques

Le Secrétariat à la politique linguistique travaille en collaboration avec les trois organismes créés par la Charte de la langue française: la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française et l'Office québécois de la langue française (OQLF). Ces organismes occupent, chacun, un créneau particulier de la politique linguistique et réalisent, par leurs actions conjointes, le plan stratégique concrétisant la volonté de la société québécoise de vivre en français au Québec dans un contexte de diversité et d'ouverture sur le monde.

II. CONTEXTE

Le français est l'une des valeurs fondamentales de la société québécoise et de son identité. En se dotant d'une politique linguistique, le Québec a voulu assurer la pérennité de sa langue officielle sur son territoire.

Maintenir le statut du français au Québec : un défi constant

Le Québec est la seule province canadienne dont la majorité de la population est de langue maternelle française. Évoluant dans un environnement nord-américain et une économie mondiale de plus en plus intégrée, il fait face aux pressions de la mondialisation et de l'utilisation des technologies de l'information et des communications dont les effets, favorables à l'utilisation de l'anglais, se font sentir dans tous les secteurs de la vie publique, notamment le travail, le commerce, les affaires et la recherche, et particulièrement sur l'île de Montréal.

Comme l'indiquent les données du recensement de 2006, la population québécoise se diversifie sur le plan linguistique. Cela résulte notamment de la baisse marquée de la fécondité des francophones qui s'est amorcée dans les années 1960, du vieillissement conséquent de la population, surtout celle de langue française, et de l'augmentation du nombre d'immigrants n'ayant pas le français comme langue maternelle. Cette dernière tendance est plus perceptible sur l'île de Montréal, où sont concentrées les personnes de langues maternelles autres que française.

De fait, de 2001 à 2006, la proportion de la population québécoise de langue maternelle française a légèrement diminué pour se situer tout juste sous les 80 %; celle de langue maternelle anglaise est demeurée à peu près stable à 8,2 %. Par contre, la proportion de personnes ayant une autre langue que le français ou l'anglais comme langue maternelle a connu une forte croissance, passant de 10,3 % en 2001 à 12,3 % en 2006. Sur l'île de Montréal seulement, les allophones représentaient, en 2006, 32,6 % de la population.

L'avenir démolinguistique du Québec dépend donc, à long terme, non seulement de l'attachement des francophones à leur langue, mais aussi de l'attrait qu'exerce le français sur les personnes dont il n'est pas la langue maternelle. C'est d'autant plus important que, en contrepoids du vieillissement de la population, de la faible natalité et de la baisse du poids démographique du Québec au sein du Canada, l'immigration devient, parmi d'autres, un levier incontournable pour le développement du Québec.

Promouvoir le français et en favoriser la maîtrise : une nécessité

Ces changements posent aussi des défis au regard de l'utilisation du français et de sa maîtrise. Que ce soit à l'école, au travail ou dans les autres sphères de la vie publique, l'évolution des besoins de communication conditionne les exigences en matière de compétence linguistique.

Pour que la population du Québec, notamment celle des jeunes, soit en mesure de relever, en français, les défis actuels de la communication publique, il faut qu'elle puisse maîtriser cette langue. Conséquemment, il devient plus nécessaire que jamais que lui soient fournis des outils linguistiques et terminologiques adaptés et constamment mis à jour.

De plus, la politique linguistique québécoise doit couvrir de larges champs d'intervention pour favoriser l'essor du français. La promotion de l'utilisation de la langue française dans l'administration publique, dans les établissements d'enseignement, dans les milieux de travail et dans les commerces demeure nécessaire pour renforcer la place du français dans l'espace public. C'est l'objectif que poursuit le Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014, qui encadre l'action du Secrétariat à la politique linguistique.

III. FAITS SAILLANTS

Outre les activités habituelles menées en soutien aux interventions de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique s'est notamment consacré, en 2011-2012, aux travaux suivants :

- la coordination, le suivi et la mise en œuvre de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 – Le français, notre affaire à tous, ainsi que la reddition de comptes annuelle qui en découle;
- le partenariat avec Télé-Québec pour la deuxième saison du *Triathlon du français*, une compétition s'adressant à la relève québécoise en journalisme;
- la gestion du Programme de promotion du français lors d'activités culturelles, reconduit pour une troisième année;
- le renouvellement du financement du programme Parlez-moi d'une langue!, géré par l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ), visant les étudiants de l'enseignement collégial et universitaire;
- les travaux visant à modifier le Règlement sur la langue du commerce et des affaires afin que six types de gros électroménagers, fabriqués à l'extérieur du Québec mais vendus ici, comportent des inscriptions en français;
- la publication de plusieurs brochures, dont la nouvelle version de Vivre en français au Québec et le guide de rédaction Bonnes pratiques de la communication écrite dans les démarches en ligne, produit en collaboration avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

IV.PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014

Le plan stratégique 2009-2014 en matière de politique linguistique engage la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique. Il s'articule autour des cinq grandes orientations suivantes :

- Renforcer la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public.
- Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique.
- Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur les questions touchant la langue française au Québec.
- Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français.
- Moderniser l'offre de service et accroître la performance de l'organisation.

PREMIÈRE ORIENTATION

Renforcer la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public.

L'usage du français dans l'espace public québécois

Le Programme de promotion du français lors d'activités culturelles (PFAC)

Les manifestations culturelles sont des moments privilégiés pour valoriser et célébrer la vie en français. Elles témoignent de la vitalité de cet instrument de cohésion sociale qu'est la langue commune d'une société.

Le Programme de promotion du français lors d'activités culturelles (PFAC) pour l'année 2011-2012 a été lancé le 5 octobre 2011. Il constitue l'une des mesures annoncées dans le plan d'action *Réussir ensemble en français*, rendu public en mars 2008 par la ministre Christine St-Pierre.

Pour une troisième année consécutive, ce programme soutient des projets qui mettent un accent particulier sur l'utilisation, la valorisation et la célébration du français lors d'activités culturelles, existantes ou nouvellement créées, et qui visent à sensibiliser le public – notamment les jeunes et les groupes dont le français n'est pas la langue maternelle – à la richesse et à la vitalité de la langue française ainsi qu'à l'importance de la maîtriser. Il s'adresse à tous les organismes québécois qui ont pour mission principale :

- d'offrir des activités culturelles, en tant que diffuseur culturel, service culturel d'une municipalité ou d'un établissement d'enseignement postsecondaire, que ce soit en saison régulière ou à l'occasion d'un festival culturel; ou
- de promouvoir la langue française, notamment par la tenue d'activités culturelles; ou encore
- de promouvoir un mode d'expression culturelle particulier dont la dimension linguistique est essentielle.

Cette année, le Secrétariat à la politique linguistique a reçu 55 projets provenant de 12 régions différentes. De ce nombre, 27 ont été retenus par le comité d'évaluation et ont fait l'objet d'une aide financière. L'enveloppe globale consacrée au programme était de 350 000 \$ pour 2011-2012. Parmi les organismes soutenus, mentionnons le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et son projet de théâtre et de cinéma Pour vibrer aux rythmes du français; le Théâtre Le Clou pour le concours d'écriture de contes Les Zurbains; le Village en chanson de Petite-Vallée et son activité jeunesse Derrière une chanson; la Fondation Derouin pour son œuvre collective L'arbre de mémoire de la langue française; ainsi que la Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville pour son spectacle interculturel Des mots sur mesure.

La mise en œuvre et le suivi de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 – Le français, notre affaire à tous

Signée en octobre 2008 par les représentants du gouvernement, de gens d'affaires montréalais et des milieux syndicaux, de l'éducation et de la culture, la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 – *Le français, notre affaire à tous* a pour objectif de consolider le français dans les entreprises employant moins de 50 personnes. Elle contenait au départ une trentaine de mesures axées sur la formation, l'accompagnement, la promotion et la sensibilisation; depuis son lancement huit nouvelles mesures se sont ajoutées, dont trois en 2011-2012. Le Secrétariat à la politique linguistique en coordonne la mise en œuvre et le suivi.

Le mécanisme de suivi de la Stratégie commune est constitué d'un comité directeur des orientations, assisté d'un comité de suivi des activités et d'un secrétariat. Conformément à l'entente signée en 2008, le comité directeur doit effectuer un bilan des réalisations prévues et en faire rapport annuellement au gouvernement.

Le deuxième rapport de la Stratégie commune, couvrant la période du 11 octobre 2008 au 31 mars 2011, a été publié en juin 2011.

Le comité de suivi des activités de la Stratégie commune est coprésidé par le sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, M. Jacques Gosselin, et par le vice-président à la stratégie et aux affaires publiques de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, M. Eric Prud'Homme. En 2011-2012, ce comité s'est réuni trois fois, soit le 12 mai et le 24 octobre 2011 et le 2 avril 2012.

Parmi les réalisations marquantes de la Stratégie commune, en 2011-2012, notons les suivantes :

- l'inclusion des chambres de commerce de Laval et de la Rive-Sud au sein de la Stratégie, et leur représentation au comité directeur ainsi qu'au comité de suivi de la Stratégie;
- L'embauche de nouveaux agents de francisation, ce qui porte leur effectif à 14 personnes réparties au sein de 12 associations partenaires de la Stratégie, dont la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent, Culture Montréal, la Société de développement commercial Destination centre-ville, la Chambre de commerce de l'Est de Montréal et la Société de développement commercial du Vieux-Montréal;
- L'instauration d'un processus de francisation volontaire des entreprises de moins de 50 employés, de concert avec l'Office québécois de la langue française, sous la coordination du Secrétariat à la politique linguistique et grâce à la collaboration de l'équipe des agents de francisation : de novembre 2011 au 31 mars 2012, 235 de ces entreprises se sont engagées dans une démarche volontaire de francisation et 106 d'entre elles ont obtenu une attestation de conformité à la Charte de la langue française;
- le maintien et le développement des partenariats avec des universités montréalaises (Concordia, McGill, UQAM, HEC Montréal et l'Université de Montréal) dans le but de sensibiliser les étudiants universitaires à l'importance du français au Québec, et de favoriser la francisation des étudiants hors Québec qui viennent étudier à Montréal, et parfois y travailler à temps partiel;
- le lancement en mai 2011 d'une campagne interministérielle réunissant le Secrétariat à la politique linguistique, l'Office québécois de la langue française et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), intitulée lci, on gagne à parler français, dont l'objectif est de promouvoir l'utilisation du français dans les petits commerces de trois milieux d'affaires multiculturels de Montréal (quartier chinois, quartier Côte-des-Neiges, arrondissement de Saint-Laurent), avec outils promotionnels appropriés: affiche, microsite et capsules vidéo, autocollants, signets, annonce publicitaire et plan de relations publiques;
- la mise en place du portail Web emploiscentre-ville.com par la SDC Destination centre-ville, en collaboration avec le Secrétariat à la politique linguistique et l'Office québécois de la langue française, visant à promouvoir l'embauche d'étudiants qui parlent français pour occuper des emplois temporaires dans les commerces du centreville de Montréal.



Les travaux visant à modifier le Règlement sur la langue du commerce et des affaires

Au cours de l'année 2011-2012, des travaux ont été entrepris par le Secrétariat à la politique linguistique, en collaboration avec l'OQLF, pour modifier le Règlement sur la langue du commerce et des affaires afin que six types de gros électroménagers, fabriqués à l'extérieur du Québec mais vendus ici, comportent des inscriptions en français. Ce projet de règlement, qui a pour objet de restreindre la portée de l'une des dérogations à l'article 51 de la Charte de la langue française, a été prépublié dans la *Gazette officielle du Québec* (G. O. Q., II, 4 avril 2012, 144° année, n° 14, p. 1677).

La francisation de l'Administration

Veiller à la cohérence des actions de l'Administration en matière d'emploi et de qualité de la langue française

La langue d'accueil et de service à la Régie de l'assurancemaladie du Québec

Le Secrétariat a réalisé des travaux, de concert avec l'OQLF et la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), afin de modifier les pratiques de cet organisme en matière de langue d'accueil et de service, notamment sur les formulaires d'avis de renouvellement de la RAMQ. Le but de l'ensemble des procédures instaurées était d'améliorer la place qu'occupe le français dans les communications de la RAMQ avec sa clientèle, en particulier avec les nouveaux arrivants. Cette amélioration s'inscrit dans les orientations de la nouvelle Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, approuvée en mars 2011. Elle permet de mieux refléter le fait que le français est la langue officielle du Québec et l'instrument premier de sa cohésion sociale.

Le soutien technique à l'administration québécoise

Par ailleurs, comme par les années passées, le Secrétariat a veillé à la cohérence des actions de l'administration publique québécoise en matière linguistique. Régulièrement consulté par les ministères et les organismes qui souhaitent s'assurer que leurs pratiques ou les clauses linguistiques contenues dans diverses ententes intergouvernementales ou autres sont conformes à la politique linguistique québécoise, le Secrétariat a répondu à plus d'une vingtaine de demandes de cet ordre en 2011-2012. Il a aussi rédigé des avis, à la demande de divers comités ministériels, sur des mesures projetées pouvant avoir des effets sur la politique linguistique québécoise.

DEUXIÈME ORIENTATION

Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique.

Les outils d'aide à la maîtrise du français

Soutenir des projets liés au développement et à la diffusion d'outils d'aide à la maîtrise du français ainsi qu'à la recherche sur le français en usage au Québec

Le sous-comité franco-québécois sur la qualité de la langue dans l'Administration

En 2004, les gouvernements de la France et du Québec convenaient de partager leurs expertises en matière de simplification du langage administratif. C'est dans ce contexte qu'a été créé le sous-comité Services aux usagers, volet Qualité de la langue dans l'Administration. Le Secrétariat à la politique linguistique et, pour la partie française, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France ont travaillé de concert. Parmi les réalisations du sous-comité, notons la publication, en mai 2011, de l'ouvrage Bonnes pratiques de la communication écrite dans les démarches en ligne.

Par ailleurs, le Secrétariat a procédé à la réimpression, en mars 2012, de la brochure *Rédiger... simplement – Principes* et recommandations pour une langue administrative de qualité, un guide préparé à l'intention des administrations française et québécoise, dans le cadre des travaux du groupe franco-québécois sur la modernisation de l'État.

La qualité du français en entreprise

Le Secrétariat a également participé, en collaboration avec l'OQLF et l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF), à la production d'une affichette intitulée *Mieux dire au téléphone*, destinée au personnel des petites entreprises. Les 18 000 exemplaires produits seront distribués notamment dans les commerces de Montréal employant moins de 50 personnes.

TROISIÈME ORIENTATION

Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur les questions touchant la langue française au Québec.

L'expertise en matière d'aménagement linguistique

Maintenir et développer les connaissances en matière d'aménagement linguistique

La veille linguistique

En raison même de sa mission, le Secrétariat à la politique linguistique s'intéresse à de nombreux sujets liés aux politiques linguistiques et à la promotion des langues. En particulier, il recueille régulièrement de l'information sur les mesures d'aménagement linguistique prises ailleurs dans le monde, et porte une grande attention aux défis linguistiques auxquels font face de nombreux États. Il s'intéresse aussi aux actions de l'UNESCO relativement à la protection des langues et surveille étroitement toute question susceptible de documenter l'état du français à l'échelle du monde.

Les échanges avec les partenaires étrangers

Le Secrétariat a également pris part aux activités du réseau francophone des organismes de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE) ainsi qu'au colloque international tenu en marge de la réunion des organismes du réseau, intitulé *Les évolutions du français contemporain: pratiques linguistiques et politiques francophones*, en octobre 2011 à Lyon (France). La directrice du Secrétariat y a prononcé une conférence ayant pour titre *Les médias et la qualité de la langue française au Québec*.

QUATRIÈME ORIENTATION

Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français.

La politique linguistique québécoise

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec

Le site Web du Secrétariat

La fréquentation du site Web du Secrétariat (www.spl.gouv. qc.ca) a connu une hausse en 2011-2012 avec une moyenne de 2 815 visites mensuelles, comparativement à 2 328 visites mensuelles en 2010-2011. La durée moyenne des visites est restée la même, soit quatre minutes vingt secondes.

Les internautes peuvent se servir du site du Secrétariat pour demander de l'information sur divers aspects de la politique linguistique ou de la Charte de la langue française, ou encore pour obtenir des publications. Du $1^{\rm er}$ avril 2011 au 31 mars 2012, le Secrétariat a répondu à 17 demandes d'information et à 65 demandes de publication.

Les publications du Secrétariat

Les brochures et publications du Secrétariat peuvent être obtenues par la poste ou par téléchargement, directement à partir du site Web. En 2011-2012, le Secrétariat a distribué près de 12 000 exemplaires de ses différentes brochures et publications. Les publications les plus demandées ont été, dans l'ordre, La langue française au Québec-400 ans, quelques repères, La politique linguistique québécoise en questions... et réponses, L'ABC de la politique linguistique québécoise et Vivre en français au Québec.

Cette année, outre l'ouvrage Bonnes pratiques de la communication écrite dans les démarches en ligne, rédigé en collaboration avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, le Secrétariat a publié une nouvelle version de sa brochure intitulée Vivre en français au Québec, qui explique les grands principes de la Charte de la langue française et de la politique linguistique québécoise visant à faire en sorte que le français soit la langue normale et habituelle de la vie publique. Cette nouvelle version de Vivre en français au Québec a été traduite en anglais, en arabe, en espagnol et en mandarin.

Les rencontres d'information

En 2011-2012, le Secrétariat a eu de nombreuses occasions de partager son expertise en matière d'aménagement linguistique, par exemple auprès d'un sénateur de la Louisiane et du directeur du Conseil pour le développement du français en Louisiane, du secrétaire général de l'Union latine, d'une représentante de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, d'une responsable d'un programme de langue française de l'Université Duke (Caroline du Nord) et d'une délégation de l'Office de la langue inuite et du ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse du Nunavut.

Contribuer au maintien des dispositions de la Charte de la langue française

Lorsque des dispositions de la Charte de la langue française sont contestées devant les tribunaux, le Secrétariat à la politique linguistique participe étroitement aux travaux qui permettront au Procureur général du Québec de plaider en faveur du maintien des dispositions contestées, notamment dans divers dossiers en matière d'affichage devant la Cour du Québec.

La sensibilisation à la vie en français

Promouvoir et valoriser la vie en français dans l'espace public

Le programme de promotion de la langue française

Le Secrétariat coordonne la gestion du budget consacré à la promotion de la langue française, qui a permis l'attribution, en 2011-2012, de 18 subventions, totalisant 128 600 \$, à diverses activités de promotion du français. Parmi les projets subventionnés, mentionnons le 20° concours de vulgarisation de la recherche de l'ACFAS, la Dictée ESG à l'UQAM, la Dictée PGL, la 13° Francofête de l'Université de Montréal et la 26° édition des Journées de linquistique de l'Université Laval.

Le programme Parlez-moi d'une langue!

Créé en 1997, le programme *Parlez-moi d'une langue!* est géré par l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ). Il permet à des écrivains, des journalistes et des auteurs de communiquer leur passion pour la langue française à des étudiants des établissements d'enseignement supérieur.

En 2011-2012, la subvention accordée à l'UNEQ pour ce programme était de 120 000 \$, soit 30 000 \$ de plus que l'année précédente, une différence qui s'explique par l'extension aux universités de ce programme qui s'adressait au départ uniquement aux établissements d'enseignement collégial.

Au 31 mars 2012, 147 rencontres dans les établissements collégiaux avaient été prévues et 110 avaient été réalisées; dans les universités, 41 rencontres avaient été prévues et 29 réalisées. Au cours de ces rencontres déjà prévues, ce sont 133 conférenciers ou conférencières qui auront ainsi pu discuter avec 4 259 élèves de 46 établissements collégiaux et avec 758 étudiants de neuf départements relevant de sept universités.

La répartition régionale des rencontres est par ailleurs plus diversifiée que par le passé, moins concentrée sur quelques établissements montréalais. L'ensemble des établissements collégiaux qui bénéficient du programme représente quinze régions du Québec. Les sept universités jointes par le programme sont présentes, quant à elles, dans six régions différentes.

Les établissements qui recourent au programme sont majoritairement francophones et publics, mais la clientèle inclut également plusieurs établissements anglophones, quelques collèges privés et des institutions spécialisées, tels l'Institut de technique agroalimentaire de La Pocatière et l'Institut maritime du Québec à Rimouski.

L'une des réussites de l'expérience tient à ce que ce ne sont pas uniquement les départements de littérature qui ont fait appel au programme, mais aussi des établissements qui préparent les étudiants à des métiers où la qualité de la langue constitue un enjeu. Ainsi, l'UNEQ a joint, par exemple, l'École nationale de l'humour, l'École nationale de théâtre, l'École multidisciplinaire de l'image de l'Université du Québec en Outaouais, le Centre de communication écrite de l'Université de Montréal, le programme Art et technologie des médias du Cégep de Jonquière et des conservatoires d'art dramatique.

Le Triathlon du français

Le Secrétariat à la politique linguistique a renouvelé, en 2011-2012, son partenariat avec le télédiffuseur public Télé-Québec afin de réaliser la deuxième saison du *Triathlon du français*.

Le *Triathlon* est une compétition sur le Web dont l'objectif est de sensibiliser la relève en journalisme – étudiants en journalisme et jeunes professionnels des médias écrits et électroniques – à l'importance de bien connaître la langue française pour mieux communiquer, quel que soit le support médiatique utilisé. Certaines modifications ont été apportées à la formule de la première saison, notamment quant à la durée de la compétition, qui s'est déroulée sur une seule période allant de janvier à avril 2012, et au nombre d'épreuves, qui est passé de six à trois.





Le dévoilement des gagnants et gagnantes du *Triathlon du français*, le 29 avril 2012. À gauche : Les Carnior, gagnants de la médaille d'or et du prix de la maîtrise du français dans la catégorie Futurs journalistes, accompagnés de la ministre Christine St-Pierre et du porte-parole du *Triathlon* et animateur de la cérémonie, Sébastien Diaz; à droite : l'équipe des Sans-Papiers, médaillée d'or et gagnante du prix de la maîtrise du français dans la catégorie Jeunes journalistes, accompagnée de Sébastien Diaz.

L'essence du *Triathlon* reste toutefois inchangée : à chaque épreuve de cette compétition axée sur l'excellence en français, les équipes devaient réaliser un reportage écrit, un reportage audio et un reportage vidéo sur un même sujet, d'où le nom *Triathlon*.

Pendant douze semaines, dix équipes regroupant 40 jeunes du Québec ont alimenté de leurs reportages un site Web accessible par l'entremise de celui de Télé-Québec. Chaque équipe a été parrainée par un professionnel d'expérience du monde des médias, qui faisait office de mentor en offrant conseils et aide technique, sans prendre part directement à la réalisation des projets de l'équipe.

En tout, ce sont plus de 90 reportages qui ont été présentés par les participants et participantes, en plus des quelque 130 capsules vidéo diffusées sur le site du *Triathlon* en lien avec cette compétition. Les textes, les extraits vidéo et les présentations sonores ont été évalués par un jury en fonction de plusieurs critères, dont le principal était la maîtrise du français écrit et parlé (clarté et pertinence de l'argumentation, structure des phrases, vocabulaire, orthographe, etc.). Le grand public était aussi invité à noter et à commenter les productions des équipes. Cette seconde édition du *Triathlon* a connu un succès tout aussi retentissant que la première, comme en témoignent les 5 000 abonnés aux médias sociaux, les 26 800 visites effectuées par 12 100 visiteurs uniques sur le site Web et les 3 700 commentaires du public. Le site Web du Triathlon du français – saison 2 a d'ailleurs remporté le prix NUMIX dans la catégorie Production corporative, les prix NUMIX récompensant les meilleures œuvres multimédias et interactives du Québec.

Les noms des gagnants et gagnantes du *Triathlon* ont été dévoilés le 29 avril 2012.

Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises

Le prix Georges-Émile-Lapalme

Cette année encore, le Secrétariat a collaboré à l'attribution du prix Georges-Émile-Lapalme, la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la qualité et du rayonnement de la langue française. Le prix Georges-Émile-Lapalme 2011 a été décerné au communicateur et chroniqueur automobile Jacques Duval.

CINQUIÈME ORIENTATION

Moderniser l'offre de service et accroître la performance de l'organisation.

La gestion des compétences et des savoirs

Favoriser le développement des compétences des gestionnaires et du personnel

En 2011-2012, le personnel du Secrétariat à la politique linguistique a bénéficié de formations pour une valeur de 1 175 \$. Cette somme, qui inclut la rémunération des employés pendant qu'ils participaient à ces activités de perfectionnement, ainsi que les frais de déplacement et les coûts d'inscription, correspond globalement à trois jours de formation.

V. APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

Pour l'application des exigences législatives touchant les questions suivantes, on se référera à la rubrique du rapport annuel de gestion du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui, en ces matières, dessert le Secrétariat à la politique linguistique :

- l'accès à l'égalité en emploi;
- l'allègement réglementaire et administratif;
- le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics;
- le développement durable et les changements climatiques;
- l'égalité entre les femmes et les hommes;
- l'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration;
- la protection des renseignements personnels;
- le Plan d'action gouvernemental La diversité: une valeur ajoutée;
- ▶ la Politique de financement des services publics;
- les recommandations du Vérificateur général du Québec.

ANNEXE

Loi et règlements relevant de la ministre responsable de la Charte de la langue française (au 31 mars 2012)

- ► Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)
- ► Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r. 1)
- Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick (C-11, r. 2)
- Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement privé non agréé aux fins de subventions (C-11, r. 2.1)
- Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la définition de « siège » et sur la reconnaissance des sièges pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (C-11, r. 3)
- Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r. 4)
- Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais (C-11, r. 5)
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (C-11, r. 6)
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (C-11, r. 7)
- Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (C-11, r. 8)
- Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r. 9)
- Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C-11, r. 10)
- Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r. 11)
- Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r. 12)

AI

